



Le 31/05/2011

## ***POINT SUR LE SERVICE FACTURIER***

Le 9 mai 2011. Mr le trésorier a transmis aux organisations syndicales la convention constitutive du service facturier, signé par lui-même et la directrice générale de l'AP-HP le 6 mai 2011. L'annexe 7 de celle-ci constitue le règlement intérieur du service facturier. Au sein de celui-ci plusieurs points ont attiré notre attention :

- Art 4 : La notation. Pour le personnel TG: « *L'évaluation année N: Elle est assurée par le cadre responsable de Pôle en présence de l'agent. Un bilan de l'année N est établi et commenté. Les objectifs de l'année n+1 seront fixés. Les besoins de formation sont recensés. Le responsable du service facturier et son adjointe émettent un avis sur la feuille de notation.* » Actuellement tous les responsables de Pôle, ainsi que l'adjointe du service facturier sont des personnels de l'APHP.
- Art 5 – la gestion des horaires. Pour le personnel TGAP : « *La base horaire est de 7h36 ou 7h46 selon le choix fait par l'agent. Il est prévu un dispositif d'horaires variables dont 45mn de repas avec une amplitude horaire de 7h30-17h45. Les horaires des agents seront arrêtés avec les cadres en fonctions des nécessités de service de chaque équipe.* »
- Art 6 La gestion des congés.: « *Les demandes de congés devront être transmises en début de semestre ( 15 janvier, 15 juillet) pour être validées par les cadres après vérification de la planification et de la continuité de service. (...) 50 % des effectifs doivent être présents dans chaque équipe.* »

Nous avons adressé une lettre au trésorier pour dénoncer les différences de traitements de nos collègues du service facturier et pour exiger le retrait des articles 4, 5 et 6 du règlement intérieur du service facturier.

En effet, le trésorier payeur général s'était engagé lors du CTPL du 24 mars 2011, et lors des réunions sur le service facturier à ce que les agents du service facturier gardent leurs statuts et règles de gestion y compris en matière d'horaires.

Nous restons vigilants et vous tiendrons informés des suites.

Martine Buisson, Jean-Cristophe Patey, Yann-Kaël Tanniou